

N° VILLE\_2024DC055

**OBJET : MARCHES PUBLICS - 2409SCE SOLUTIONS DE COURTAGE EN LIGNE**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,  
**VU** la délibération 2021\_DL088 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

**CONSIDÉRANT** le fait qu'il a été décidé de procéder à la mise en vente aux enchères en ligne de biens sortis de l'inventaire de la commune,

**CONSIDÉRANT** le fait que la société DROUOT SI répond parfaitement aux besoins de la collectivité et qu'il y a donc lieu de conclure avec cette société une convention de prestation de services,

**D E C I D E :**

**ARTICLE 1 :** . De conclure avec la société DROUOT SI , domiciliée 18 boulevard Montmartre, 75 009 PARIS , une convention de prestation de services pour la mise en vente aux enchères en ligne de biens sortis de l'inventaire de la commune,

**ARTICLE 2 :** Le contrat prend effet à compter de la date de signature par la collectivité pour une durée maximale de 4 ans.

**ARTICLE 3 :** Le montant de la dépense, calculé par l'application d'un taux de commission de 5 % HT (6 % TTC) sur le prix total final réalisé au terme d'une période d'enchères, est fixé à 10 000 € HT par an maximum (12 000 € TTC) et sera imputé au chapitre 011 comptes 6288 du budget principal année 2024 et suivantes.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.